

Délibération n° 2020-22
du Conseil d'administration du 8 décembre 2020
relative à l'adoption du compte-rendu
de la séance du 6 octobre 2020

Membres du Conseil d'administration en exercice : 35
Membres présents et représentés au début de la séance : 33

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Sur proposition du président,

Le Conseil d'administration

Décide

Le compte-rendu de la séance du 6 octobre 2020 joint à la présente délibération est adopté

Abstentions : 4

Votes contre : 0

Votes pour : 29

Affichage le 8 décembre 2020

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 08/12/2020

Transmission au contrôle de légalité le 09/12/2020

Délibération certifiée exécutoire le 24/12/2020

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé



Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

Procès-verbal du Conseil d'administration n° 18 du 06.10.2020 Réuni en présentiel

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Campus Condorcet s'est réuni en présentiel le mardi 6 octobre 2020 à 9h30 au 8 cours des Humanités à Aubervilliers, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé.

Membres du Conseil d'administration présents :

M. Fabrice Boudjaaba	Représentant du chef d'établissement du CNRS
Mme Magda Tomasini	Cheffe d'établissement de l'Institut Nationale des Etudes Démographiques
M. Thomas Clay	Administrateur provisoire, chef d'établissement de l'Université Paris 1
M. Jean-François Balaudé	Président de l'EP Campus Condorcet - personnalité qualifiée
M. Jean-Pierre Duport	Préfet honoraire – Personnalité qualifiée
Mme Agnès Magnien	Directrice déléguée aux collections de l'institut national de l'audiovisuel – Personnalité qualifiée
Mme Marie-Françoise Messez	14 ^{ème} adjointe de la Ville d'Aubervilliers
Mme Ling Lenzi	8 ^{ème} Vice-Présidente Plaine Commune en charge du Projet Condorcet
M. Timothée Bonnet	Membre élu 'autres personnels'
Mme Diane Carron	Membre élu 'autres personnels'
Mme Sylvie Hureau	Membre élue 'enseignants-chercheurs'
M. Patrick Simon	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
Mme Cécile VIDAL	Membre élue 'enseignants-chercheurs'
M. Hamza Glaglou	Membre élu 'étudiant'
M. Mamadou Embalo	Membre élu 'étudiant'

Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

M. Michel Mena

Membre élu 'étudiant'

Pouvoirs donnés :

Mme Annick Allaigre

Chef d'établissement de l'université Paris 8

Pouvoir donné à M. Fabrice Boudjaaba

M. Jean-Pierre Astruc

Chef d'établissement de l'université Sorbonne Paris Nord

Pouvoir donné à M. Fabrice Boudjaaba

Mme Michelle Bubenicek

Directrice de l'École Nationale des Chartes

Pouvoir donné à M. Thomas Clay

M. Christophe Prochasson

Chef d'établissement de l'EHESS

Pouvoir donné à Mme Magda Tomasini

M. Jean-Michel Verdier

Chef d'établissement de l'EPHE

Pouvoir donné à M. Jean-François Balaudé

Mme Françoise Banat-Berger

Cheffe du service interministérielle des archives de France – Personnalité qualifiée

Pouvoir donné à M. Jean-François Balaudé

Mme Anne Coste de Champeron

Sous-préfète de Seine Saint Denis – Personnalité qualifiée

Pouvoir donné à M. Jean-Pierre Duport

Mme Michèle Gendreau-Massaloux

Conseillère d'état – Personnalité qualifiée

Pouvoir donné à Mme Ling Lenzi

M. Yann Petel

Conseiller à la cour des comptes – Personnalité qualifiée

Pouvoir donné à Mme Agnès Magnien

Mme Faten Hidri	Vice-Présidente Région Ile de France Pouvoir donné à Mme Ling Lenzi
Mme Laura Pages	Membre élue 'autres personnels' Pouvoir donné à M. Timothée Bonnet
M. Francine Filoche	Membre élue 'autres personnels' Pouvoir donné à Mme Diane Carron

▪ **Excusé-es :**

Mme Ghislaine Azémard	Représentante du chef d'établissement de la FMSH
M. Philippe Gervais-Lambony	Chef d'établissement de l'université Paris Nanterre
Mme Capucine Boidin	Représentante du chef d'établissement de l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3
M. Yves Saint-Geours	Président de l'institut des Amériques – Personnalité qualifiée
Mme Pénélope Komitès	Conseillère métropolitaine de la Métropole Grand Paris
Mme Samya Mokhtar	Membre élue 'étudiant

Assistaient en outre à la séance :

Monsieur David Bérinque, Directeur général du Campus Condorcet
Monsieur Olivier Rousseau, Agent comptable du Campus Condorcet
Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet
Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire du
Campus Condorcet
Monsieur Samy Boukouna, Chef de cabinet du Campus Condorcet
Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales
Monsieur Clément Fernandez, Contrôleur budgétaire académique
Monsieur Pierre-Antoine Fabre membre du Conseil Scientifique, Représentant
Mme Barbara Cassin Présidente du Conseil Scientifique
Monsieur Marc Kreckelbergh, Contrôleur budgétaire DRFIP
Monsieur Pierre Bonin, représentant de l'université Paris 1

(La séance est ouverte à 9heures40, sous la présidence de M. Jean-François
Balaudé.)

En préambule, le Président Jean-François Balaudé souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs et présente les dernières désignations aux membres en commençant par M. Thomas Clay administrateur provisoire de Paris 1 accompagné de M Bonin qui le représente au bureau, Mme Anne Coste de Champeron Sous-Préfète de Seine-Saint-Denis qui s'est excusée de son absence, Mme Marie-Françoise Messez, représente la Ville d'Aubervilliers, Mme Ling Lenzi représente Plaine Commune, Mme Pénélope Komitès représente la Métropole du Grand Paris. M. Embalo demande qui représente la Ville de Paris.

Le Président indique que la désignation est en cours, l'exécutif de la ville n'a pas encore délibéré.

Le Président énumère ensuite la liste des pouvoirs donnés aux membres.

1. Points d'actualité

Le Président rappelle que la rentrée universitaire a démarré dans des conditions contraintes avec un durcissement des mesures.

En ce qui concerne les établissements universitaires et en ce qui concerne le Campus Condorcet, le Président rappelle qu'il avait été estimé souhaitable, de manière prudentielle et par anticipation, de faire respecter en tout lieu (bureaux, espaces de travail, lieux d'enseignements ...) la distanciation physique avec port du masque obligatoire.

Aujourd'hui, les nouvelles directives qui concernent Paris et la petite Couronne nous imposent un respect strict des dispositifs de prévention, réduisant ainsi la capacité d'accueil de moitié dans les espaces concernés.

Le Président rappelle que des dispositifs sanitaires, des mesures, règles et gestes barrières sont mis en œuvre pour permettre que les différents accueils, notamment dans le centre de colloques, se fassent dans les meilleures conditions possibles.

Les activités scientifiques se poursuivent (séminaire, colloques, journées d'études...). Des chercheurs sont à nouveau accueillis dans la maison des chercheurs.

Le Campus Condorcet espère connaître une année complète et intégrale d'activités et agit en ce sens, après avoir démarré son existence par une année chaotique.

Le Président rappelle que le Campus avait programmé la première fête du Campus (Les Epopées) en mobilisant beaucoup d'acteurs. Cette dernière a dû être annulée par prudence, considérant la dégradation de la situation et les consignes données par le Préfet.

Concernant les chantiers, le Président indique que les deux chantiers en cours sont bien avancés.

Le bâtiment de l'EHESS devrait être livré en Avril 2021 et le bâtiment du GED fin janvier 2021.

Cela ne conduira pas à une ouverture immédiate. Ils seront ouverts aux publics à la rentrée 2021.

Le Président signale que le GED Hors les murs poursuit son activité, et que la préparation des collections en vue de leur accueil est en cours. Il précise également que de nouveaux personnels viennent renforcer l'équipe, et que l'on se rapproche peu à peu de l'objectif défini par les membres il y a un an.

Concernant le PPP, le Président indique qu'il va y avoir très prochainement un rendez-vous avec le partenaire Sérendicité pour remettre à plat et ajuster un certain nombre de sujet touchant le partenariat.

Le Président souhaite par ailleurs attirer l'attention sur le fait qu'une réorganisation a été opérée au sein de l'établissement pour mieux répondre à ses missions, et tirer au mieux parti des forces dont l'EPCC dispose et de celles qui vont arriver. Elle a conduit à la création d'une direction des affaires générales englobant la direction des Ressources Humaines, un pôle juridique ainsi que les moyens généraux et à la réunification de la Direction des services financiers à l'agence comptable. Cette réorganisation produit déjà ses fruits et permet de mieux articuler et avec plus de cohérence le travail interne. Cette réorganisation s'est accompagnée de la création d'un poste de chef de cabinet qui assiste la présidence dans des activités croissantes et de plus en plus diversifiées.

Concernant les instances, le conseil scientifique s'est tenu le 5 octobre, il a été convenu qu'un point annuel soit fait au conseil d'administration sur les activités du conseil scientifique et inversement que le conseil scientifique serait tenu informé de tout ce qui est décidé au sein du conseil d'administration par transmission des PV.

Des échanges seront organisés entre la présidence du conseil scientifique et la présidence de l'EPCC pour mieux tirer parti des ressources et du potentiel de tous.

Les Rendez-Condorcet 2020-2021 s'organisent en deux temps, celui du temps de la conférence et des échanges avec le public, et en amont le temps de rencontres avec des collégiens et des lycéens. Le programme sera diffusé très prochainement aux membres.

L'ouverture sur le territoire et le jeune public est particulièrement important.

Lors du dernier conseil, le Président rappelle avoir évoqué le CPER et indique être toujours en attente des décisions, et confirme que le calendrier devrait être tenu. L'arbitrage de ce qui est financé dans le cadre du CPER permettra de savoir si la demande de financement pour l'ensemble de la Phase 2 du projet est acceptée en totalité ou partiellement. Cela étant, il semble qu'une partie du financement de la phase 2 passera par la vente du 54 Bd Raspail.

Des rencontres régulières depuis l'été sont organisées avec la DGESIP, la DGRI, le rectorat de Paris pour accompagner le projet Campus Condorcet vers l'autonomisation en termes de gestion, pour obtenir des moyens récurrents supplémentaires, des effectifs, et pour obtenir des financements en vue de la phase 2 du programme immobilier.

Le Président indique par ailleurs avoir rencontré la nouvelle Maire d'Aubervilliers et le nouveau Président de Plaine commune. Les rendez-vous ont été constructifs et laissent augurer des partenariats renforcés par la mise en place d'une convention cadre.

Le Président ajoute qu'un contrôle de la cour des comptes s'est engagé pour lequel l'EPCC a fourni des éléments préparatoires dès cet été. Le contrôle a démarré en septembre et va se poursuivre jusqu'en mars 2021.

Ce contrôle s'inscrit dans un cycle ; la cour a contrôlé plusieurs établissements dans le domaine des sciences humaines et sociales. Cela permet une analyse approfondie de la façon dont l'établissement est organisé et fonctionne, et permettra de poser des diagnostics sur son efficacité, ses besoins, ses insuffisances.

Un certain nombre de membres du conseil d'administration seront sollicités par la cour.

Le président indique aussi qu'il lui a paru important en termes de communication et d'affirmation des projets Campus Condorcet de tenir un point presse de rentrée. Il a permis de présenter les acquis du Campus, les états d'avancements des projets et actions scientifiques qu'il accueille, de porter les couleurs du Campus à l'extérieur. Il convient désormais de veiller à ce que le Campus s'inscrive et s'affirme dans le paysage.

Il y a certainement des opportunités dont les membres peuvent se saisir à travers le Campus Condorcet, à l'occasion de lancement de grands appels à projets. Ainsi, le PIA4 va probablement ouvrir des opportunités qui pourront être portées à l'échelle du Campus et des membres. De telles initiatives collectives sont de nature à permettre de renforcer chacun des membres.

Il faut le souligner, le Campus Condorcet est un projet immobilier au service de projets scientifiques, et pris globalement un projet qui prendra un tour de plus en plus collectif.

Les remontées du terrain démontrent en tout cas une réelle volonté de travailler et de construire ensemble.

Le Président précise aux membres qu'ils disposent sur table d'une revue de presse et du rapport d'activité de l'année 2019.

M. Embalo souhaiterait avoir une information sur le site de La Chapelle pour lequel il y a eu une consultation à la demande du Préfet d'Ile-de-France, et il souhaiterait savoir quelles étaient les demandes et enjeux par rapport au permis de construire.

M. Embalo souhaiterait également connaître les enjeux du PIA 4 et du PIA 3 qui n'est pas clôturé

et pour lequel il reste un appel à projet pour le digital school.

Le Président indique qu'en ce qui concerne Porte de la Chapelle, l'enquête a été menée et les retours des riverains ont été positifs. Il n'y a pas eu de critiques émises. Concernant le permis de construire, l'EPCC est sur le point de l'obtenir. Des échanges sur différents avis ont eu lieu pour permettre l'instruction du dossier de façon définitive.

Concernant le PIA4, le Président indique qu'il faut attendre de savoir qui est éligible et avec quels financements.

Concernant le PIA3, le projet évoqué ne relève pas de la compétence de l'EPCC, il appartient aux universités d'y répondre. L'objectif étant de remédier à des déserts universitaires sur le territoire national.

M. Duport souhaite avoir un point de situation concernant la FMSH.

Le Président indique que la FMSH est en cours de remodellement, ses missions vont faire l'objet d'un travail interne conduit par le conseil de surveillance sur plusieurs mois.

Le périmètre de la FMSH devrait être redéfini, et le travail en cours se conduit sur la base du référé de la cour des comptes et sur la réponse qui a été apportée par la Ministre à ce référé.

Le référé évoquait l'hypothèse de la dissolution de la FMSH et du transfert intégral de moyens au Campus Condorcet. La Ministre n'a pas retenu cette hypothèse, mais a retenu un scénario intermédiaire. Les évolutions de la FMSH doivent s'opérer à l'horizon du Campus Condorcet, et dans la perspective d'un renforcement du Campus (renforcer les projets scientifiques, la valorisation des projets...). Le Président évoque également la démission du Président du Directoire et des deux autres membres du directoire.

M. Simon évoque la rentrée universitaire, et s'interroge sur les équipements vidéos qui devaient être mis en place pour l'accompagnement des enseignements à distance.

M. Simon rappelle que lors d'un conseil avait été évoquée la question de l'emprise foncière et de l'impact que la phase 2 allait avoir sur cette emprise et de la diffusion d'une information sur le sujet, de plans.

M. Simon souhaite aborder et notamment en questions diverses, certains retours d'usagers qui souhaitent porter à la connaissance de l'EPCC des revendications, des demandes. Les usagers constatent un problème de communication entre les usagers et l'EPCC. La vie du campus est difficile pour certains usagers, et il conviendrait de trouver des solutions de gouvernance pour traiter les demandes.

Le Président indique que les équipements de visioconférence sont en cours d'installation, des tests ont été réalisés, et ils seront déployés d'ici quelques semaines.

Sur l'emprise foncière, un point pourra être fait en CA.

M. Bérinque, directeur général indique que sur le site internet du Campus on dispose d'une vue aérienne de l'espace actuel et de la faisabilité de la phase 2 avec une nouvelle occupation du sol telle qu'on peut l'envisager dans la réalisation de l'intégralité de la phase 2.

M. Bérinque indique que les hypothèses ont été réalisées en 2015 par le groupement qui a été lauréat du contrat de partenariat et dans le respect du plan local d'urbanisme de la ville d'Aubervilliers, avec le respect des emprises au sol maximales permettant de maintenir les 40% d'espaces non bâtis au sol.

Le Président indique concernant les demandes des usagers que l'EPCC s'attache à améliorer les process, et propose d'évoquer le sujet lors d'un rendez-vous en dehors du CA pour réfléchir sur les cas et regarder comment on peut y répondre.

Mme Vidal propose de refaire une réunion de comité de site avec des rendez-vous réguliers et un calendrier.

Le Président y répond favorablement.

2. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 7 mai 2020

Le Président rappelle que le PV du 7 mai 2020 avait été présenté lors de la séance du 7 juillet 2020 et que M. Embalo avait souhaité des modifications considérant que certains éléments n'avaient pas été repris en intégralité, et que le PV ne relayait pas l'ensemble de sa pensée et de son expression.

M. Embalo a été sollicité à deux reprises pour faire part de ses observations avant la prochaine séance du conseil (fin août et mi-septembre). M. Embalo a fait part de ses retours le 5 octobre en fin de journée.

Les propositions sont nombreuses et réclament d'être regardées. Le Président propose de reporter ce point et attire l'attention sur le fait que si un administrateur peut apporter des modifications sur les propos qu'il a pu tenir, il ne peut apporter des corrections sur les dires des autres administrateurs qui peuvent solliciter une modification s'ils sont en désaccord.

M. Duport ne comprend pas que M. Mena se soit permis de le mettre en absence.

M. Duport souhaite que soit indiqué qu'il était en incapacité bien involontairement de rejoindre la visio conférence, le système existant générant des difficultés de connexion.

M. Duport indique ne pas comprendre pourquoi on se permet de supprimer quelque chose qui correspond à sa situation.

M. Embalo présente ses excuses et évoque des problèmes de connexion d'autres administrateurs.

M. Embalo souhaite réagir sur le compte rendu et considère que le PV doit être le reflet des débats. Le Président rappelle que le PV a été reporté dans l'attente des retours et le Président lui indique que l'on ne peut à présent consacrer un CA à parler d'un CA antérieur.

L'adoption du PV est reportée.

3. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 7 juillet 2020

Le Président demande si des modifications sont à apporter.

M. Bonnet indique que les propos tenus page 8 ont été tenus par lui-même et non par M. Mena.

La correction va être apportée.

M. Embalo souhaite que soit indiqué qu'un report du procès-verbal a été demandé non par rapport à ses propos qui n'auraient pas été repris en intégralité mais par rapport à des imprécisions.

Le Président reporte l'adoption du point afin d'opérer des vérifications à ce sujet.

4. Délibération relative au budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2020

Le Président cède la parole à Olivier Rousseau.

M. Rousseau indique qu'un certain nombre d'éléments ont amené à présenter le budget rectificatif. Ces derniers sont notamment liés à l'anticipation de la fin de l'exercice et à un équilibre financier des dépenses de personnel.

On constate une anticipation de la variation de trésorerie qui sera autour de 30 millions d'euros. Ceci étant le résultat du recouvrement de demandes de remboursement de la TVA qui s'élève à 20 millions d'euros et il y a un décalage entre l'encaissement des recettes fléchées et le décaissement dans le cadre de ces conventions à hauteur de 10 millions d'euros.

Si l'ensemble des recettes et des dépenses est effectué, le résultat positif prévisionnel serait de 142 000 euros et une capacité d'autofinancement lorsqu'on retraits les amortissements de 208 000 euros.

Concernant le fonctionnement, au vu de l'exécution qu'il y a eu par rapport à la prévision, il y a des impacts liés au confinement et un ensemble d'éléments qui montre que les contrats n'ont pas pu être exécutés intégralement et que des recrutements n'ont pas pu être réalisés.

Il y a un décalage entre la prévision en termes de masse et celle anticipée pour la fin de l'exercice, cela engendre un glissement des dépenses de personnel vers les dépenses de fonctionnement pour pouvoir procéder au remboursement des mises à disposition. Mécaniquement il y a une diminution des dépenses de personnel et parallèlement une augmentation d'un peu plus de 1,5 millions d'euros de l'enveloppe de fonctionnement, pour pouvoir procéder au remboursement auprès des membres qui portent les emplois dans l'attente de leur reprise par le campus.

Concernant le fonctionnement de l'établissement, il y a eu des réajustements pour rééquilibrer les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Concernant le protocole vie de campus, la prévision pour 2020 s'élève à 1,4 million pour le fonctionnement, 125 000€ pour les dépenses d'investissement et de personnel.

Concernant les opérations, un décalage s'est opéré notamment lié aux événements. Sur le site de La chapelle, il y a un décalage lié à l'obtention du permis de construire et au décalage des travaux.

Il y a également un impact lié au confinement. Il y a donc un glissement entre le BRI et le BR1 par rapport au BR2 sur cette opération.

Les opérations liées à l'ouverture du GED ont été décalées du fait du retard pris, ce qui décale un ensemble de dépenses qui sont reconduites pour 2021.

Il y aura un réexamen des dépenses qui seront nécessaires pour faire fonctionner ce bâtiment.

Concernant l'EPHE, les engagements sur les marchés sont décalés à 2021.

Concernant le système d'information patrimoniale, une suppression d'un doublon a été opérée.

La fiche modificative concernant le mobilier de l'établissement étant désormais définitive, le paiement va être réalisé d'ici la fin de l'exercice qui génère un besoin en crédits de paiement non identifié lors de BI et le BR1. L'autorisation d'engagement est déjà effectuée. Une délibération du CA avait été prise sur le sujet concernant le plafond de dépenses.

Concernant les tableaux 8 et 9, en toute transparence, ils ne peuvent être certifiés car ils doivent être repris en totalité pour être certain des éléments qu'ils contiennent. Il serait difficile de présenter ces tableaux au vote. Ce sujet a été évoqué avec le contrôleur budgétaire et le contrôleur de légalité, il a été décidé de ne pas les présenter au vote tel qu'indiqué dans la délibération et le rapport.

Ces tableaux seront présentés pour le BI 2021, et seront revus intégralement pour que les dispositions correspondent à la réalité.

Dernier Focus sur les emplois : en ce qui concerne la présentation lors du vote initial, nous avons eu une notification de 10,5 ETP en plafond d'Etat et de 37 ETP en plafond d'établissement. Après échange avec le contrôleur budgétaire, la présentation retenue ne semble pas être en conformité avec la GBCP. Le tableau 1 reprend les éléments correspondant aux emplois pérennes nécessaires.

M. Kreckelbergh précise qu'après avoir regardé en détail le budget rectificatif, ce dernier est clairement un budget de transition en termes de présentation. Il n'est pas complet, pas dans la normalité mais il est apparu que c'était la meilleure façon de le présenter pour l'heure. Il convient de maintenir les tableaux tels qu'ils ont été votés et de ne pas présenter des tableaux ne correspondant pas à la réalité. Le BI initial 2021 sera présenté de façon régulière avec l'ensemble des tableaux.

Pour les emplois, il convient d'inscrire au bon endroit les emplois sous plafond qui correspondent aux missions de l'établissement. L'établissement fait de son mieux au niveau de la centrale pour clarifier les choses.

M. Embalo demande à quoi correspond la mention AE et CP dans le point 2.C vie de Campus.

M. Rousseau répond que cela correspond à Autorisation d'engagement et Crédits de paiement.

M. Embalo demande à quoi correspond la somme de 105 225 euros.

M. Rousseau répond que cela correspond aux dépenses liées au COVID (gels hydroalcooliques, masques, plexi..).

M. Embalo souhaite savoir à quel type cela correspond.

M. Bérinque lui indique que cela correspond aux masques en tissus et aux masques chirurgicaux.

M. Bonnet s'interroge sur le système d'information patrimoniale pour lequel il est indiqué qu'il y a des reports en 2021 et se demande pourquoi une telle intégration alors que le bâtiment est géré en PPP sauf pour le GED. Est-ce le partenaire privé qui doit se munir d'un système d'information patrimoniale plutôt que l'EPCC ?

M. Bérinque indique que le partenaire va gérer les bâtiments de façon technique et s'assurer que le chauffage est à bonne température, les ascenseurs fonctionnent etc.

L'EPCC a besoin de connaître son patrimoine en terme de surface, d'occupation... qui occupe quel bureau en lien avec le référentiel d'identités pour l'émission des badges. L'EPCC est propriétaire des mobiliers et a besoin de savoir à quel endroit ils sont placés pour permettre des reconfigurations éventuelles.

Il y a un enjeu de connaissance du domaine patrimonial qui se traduira dans le bilan de l'établissement à terme. Nous devons avoir une connaissance fine de notre patrimoine (occupation en termes de personne, mobilier, de cloisonnements, de valorisation financière...).

C'est un outil nécessaire à l'établissement et au suivi du SPSI qui nous permettra de répondre à une demande de l'Etat en ce sens à échéance de l'été prochain.

M. Bonnet demande si le SPSI sera fait en interne ou s'il sera externalisé.

M. Bérinque indique que cela fait partie des réflexions menées en interne. Un travail de collecte et d'inventaires pourrait être externalisé et la dimension stratégique serait menée en interne.

M. Simon indique qu'il n'est pas facile de se représenter les couches superposées de gouvernance sur les bâtiments. Il y a des bâtiments comme Recherche Sud et Nord où il y a une multiplicité de partenaires, des bâtiments où il y a un seul partenaire comme l'INED et en gestion PPP.

Admettons par exemple que dans le bâtiment recherche Sud, un des occupants ou un des laboratoires veuille augmenter le nombre de bureaux, comment procède-t-il ? fait-il une demande à l'EPCC qui transite par Engie ? Quelle est la chaîne de décision ?

M. Bérinque indique que les demandes d'attribution complémentaire ont vocation à être adressées auprès de l'EPCC.

En cas d'augmentation des effectifs de façon globale, on se heurtera à la réglementation incendie qui rendra impossible le projet. Il faut que l'on reste à effectif constant à l'échelle d'un étage.

Suite à la demande formulée, cette dernière sera chiffrée grâce au Bordereau de prix du PPP, puis l'EPCC demandera à l'établissement porteur s'il accepte de financer la demande et d'accepter le cas échéant de ne pas utiliser les bureaux sur une période.

L'EPCC va examiner la faisabilité de la demande, le prix.

Le président ajoute que ce type d'opérations engage des rééquilibrages éventuels en croisant l'ensemble des demandes, et en gardant à l'esprit la contrainte incendie.

Le président met aux voix la délibération.

La délibération relative au point 4 a été adoptée à l'unanimité.

5. Délibération relative à la contribution des membres aux services vie de Campus 2020

Le Président précise que les services Vie de campus renvoient à plusieurs services (accès internet, accueil, copieurs, courriers, fournitures de matériels médicaux, des remboursements de mise à disposition, des dépenses de valorisation des savoirs, de logiciel de contrôle d'accès...). Tout cela représente plus de 1,5 millions d'euros de dépenses sur l'année. Si l'on déduit les dépenses de masse salariale et de logiciel uniquement, on est sur une dépense de 1,4 millions d'euros. En appliquant la règle, la moitié des dépenses est prise en charge par l'Etat et l'autre par les membres ce qui représente 700 000 Euros. Cette somme a été répartie entre les membres après échange et selon un tableau stabilisé qui a été communiqué. Il y a 13 contributeurs, les membres, l'IDA et l'EPCC.

M. Bonnet demande combien cela représente en augmentation, et en pourcentage.

Le Président rappelle que les services vie de campus ont démarré avec l'ouverture du Campus. Il n'y a pas eu de répartition en 2019, 2020 étant la première année de répartition.

La répartition va évoluer pour aller vers une stabilisation en termes de part et selon les types de services partagés ou non. La livraison du bâtiment EHESS va également impacter la répartition.

La clé de répartition provisoire établie de façon consensuelle a permis de stabiliser les répartitions.

M. Clay indique être le plus gros contributeur (Paris 1) et remercie les établissements CNRS, EPHE, EHESS et EPCC d'avoir accepté de se substituer à l'Ined qui a fixé elle-même la jauge à laquelle elle entendait contribuer. M Clay précise avoir indiqué par écrit ce qu'il avait à dire au nom de Paris 1 sur le sujet et ne revient pas dessus.

M. Clay souhaite que l'on s'assure à l'avenir que la répartition qui sera fixée ne fasse pas l'objet d'une décision unilatérale d'un des membres en faisant reposer sur la générosité des autres membres le respect du collectif et de l'esprit commun qui doit animer le projet.

Mme Tomasini indique que lorsqu'on répartit un budget, il y a une clé de répartition et il y a un effet base de services à prendre en compte.

Dans le budget proposé, il y a un certain nombre de services auxquels l'INED n'a pas accès. Des discussions en vue de la signature du protocole de la vie de campus doivent être menées et une clé de répartition définie.

Mme Tomasini indique que le vote du budget doit être fait à l'unanimité.

M. Clay répond que selon lui il ne s'agit pas tant d'une question de droit que d'une question d'état d'esprit. Aussi M. Clay remercie-t-il les membres qui ont absorbé le différentiel par générosité.

Mme Tomasini indique être complètement dedans, et être le seul membre à avoir son siège au sein du campus pour l'heure. Mme Tomasini est indignée par les propos tenus. Elle souligne qu'elle gère de l'argent public.

M. Clay rappelle que tous autour de la table gèrent de l'argent public, et il rappelle qu'il souhaite pour l'avenir que soit décidé si oui ou non on peut s'affranchir unilatéralement des règles qui sont posées par la présidence.

Le Président rappelle que les membres ne sont pas parvenus à s'accorder sur le protocole Vie de campus suite à des désaccords sur la clé de répartition sur les services communs (que peut-on considérer comme commun ou non ?) et les services à la carte, et qu'un travail commun doit se poursuivre pour aboutir à la fixation des parts et à sa signature.

Ce protocole va être remis à plat pour définir la contribution 2021 en intégrant la livraison du bâtiment EHESS ; il sera présenté pour délibération au conseil d'administration une fois abouti.

Une discussion a été menée sur la clé de répartition 2020, et il a été convenu et trouvé la solution présentée. Certains membres ont un peu plus contribué et d'autres moins. L'EPCC a proposé également de contribuer.

M. Clay indique au Président que Paris 1 lui accorde toute sa confiance pour mener les discussions, et approuve la clé de répartition proposée.

M. Boudjaaba rappelle que le dispositif répond à une situation compliquée. D'une part, les éléments n'ont pas été stabilisés assez tôt dans l'année et cela a pu apparaître comme compliqué pour certains établissements. D'autre part, on est dans un système en permanente évolution qui ne permet pas une stabilisation complète pour l'heure. 2021 devrait apporter cette stabilisation.

Il ne faut pas donner plus d'importance à tout cela, le delta de 40000 euros a été pris en charge par le CNRS, l'EHESS, l'EPHE et l'EPCC dans l'esprit du campus d'aboutir à un consensus. La difficulté rencontrée ne doit pas nous conduire à nous positionner les uns contre les autres, ce n'est pas l'esprit. La difficulté va être résolue l'année prochaine. Un fois le cadre stabilisé, les choses iront mieux.

M. Simon demande si la clé de répartition est sensible à la taille des effectifs.

Le Président rappelle que la clé de répartition en 2019 est fondée sur les surfaces et les postes de travail qui permettaient de définir un poids respectif. Les échanges futurs dégageront peut-être d'autres critères.

M. Boudjaaba indique qu'il n'y a pas de clé parfaite qui réponde à tous les besoins, les surfaces, les équipements...il faudrait prendre en compte les services avec des besoins différents. Lorsque les besoins de chacun seront stabilisés, les échanges permettront d'arriver à une clé de répartition un peu bricolée mais construite sur un consensus. Il est difficile de pondérer le poids des bureaux, le poids de salles communes de réunion... la base c'est que les surfaces sont attribuées sous la responsabilité d'un établissement membre.

Le Président rappelle que des membres n'ayant pas de surfaces au sein du campus participent aussi de façon forfaitaire à la vie de campus, comme la FMSH et Paris Nanterre.

M. Simon demande ce qu'il en est des effectifs, et qui est là ou non, par rapport aux prévisions initiales estimées à 10000 ?

Le Président indique qu'il y a entre 1000 et 1500 personnels et 4000 étudiants qui ont fréquenté le campus en 2019, et que l'année, comme on le sait, n'a pas une activité normale avec les grèves, le confinement. Beaucoup de séminaires et d'événements scientifiques n'ont pu avoir lieu.

M. Embalo demande quelle est la répartition au sein de la contribution des membres du budget de la direction vie de campus. M. Embalo demande si une part de la contribution des étudiants est versée au Campus.

Le Président rappelle que la direction de vie de Campus est autre chose et que pour la contribution CVEC, il revient aux établissements d'enseignement supérieur membres de décider si une fraction de leur CVEC pourrait appuyer les actions du campus. Il n'appartient pas à l'EPCC de le décider. Cela peut faire partie des discussions à venir.

Le président met aux voix la délibération.

La délibération relative au point 5 a été adoptée à l'unanimité.

6. Délibération relative au Plan de contrôle Interne

Le Président cède la parole à M. Rousseau.

M. Rousseau rappelle que le 25 juin 2019 a été présenté au conseil d'administration le projet de déploiement du contrôle interne budgétaire et comptable avec un plan de contrôle interne.

Suite à un adossement des services financiers auprès de l'agence comptable à travers une direction des services financiers, il convient d'uniformiser le pilotage du contrôle interne qui est sous pilotage du directeur général.

Il y a une séparation entre ordonnateur et agence comptable qui est maintenue. L'idée est d'afficher qui pilote le contrôle interne et auprès de qui il doit rendre compte.

Après avoir vécu un peu plus d'un an, il est présenté aujourd'hui un état de situation au 30 juin 2020. Un certain nombre d'actions ont avancé, ont été intégralement résolues ou en cours de résolution.

Certaines sont reportées. Et d'autres dont l'avancement a été malheureusement minime.

Les propositions faites ont été soit de reporter des actions, soit de développer de nouveaux axes de contrôle interne. 8 nouvelles actions ont été créées.

Le Président met aux voix la délibération.

La délibération relative au point 6 a été adoptée à l'unanimité.

7. Présentation du rapport sur les performances énergétiques des bâtiments du Campus Condorcet

Le Président rappelle que ce point est aujourd'hui introduit à la demande d'un membre du conseil d'administration.

Le Président rappelle qu'un certain nombre d'engagements sont prévus dans le Contrat PPP et que le Campus a de grandes ambitions sur le sujet. La période d'observation a été un peu bouleversée par les circonstances, mais il est certainement intéressant d'ores et déjà de faire un point de situation.

M. Bérinque rappelle les limites de l'exercice : le campus a ouvert il y a un peu plus d'un an.

Le descriptif énergétique est orienté sur l'électricité, la part du gaz est faible ainsi que la part de l'énergie solaire.

L'exercice permet d'avoir une première base d'estimation de ce qu'ont été les consommations sur cette première année du Campus. Mais il y a des limites. La consommation a été entachée par la fréquentation qui n'a pas été standard du fait des mouvements sociaux (grèves des transports) et également du fait de la période de confinement.

L'hiver a été doux, et il est fort probable que la consommation de chauffage devrait à l'avenir être plus importante.

La première année a été celle de travaux complémentaires, de levées de réserves et de parachèvement du Campus qui ont pu générer des consommations supplémentaires qui ne seront pas retrouvées.

Pour estimer les consommations, notamment électriques, il est intéressant de mettre en regard la consommation par rapport à l'engagement pris dans le cadre du contrat de partenariat qui ne concerne pas la maison des chercheurs et des restaurants.

La consommation a été de 4132 mégawatt, cette consommation est à rapprocher de l'engagement énergétique de 4713 soit une consommation inférieure de 15%.

Les chiffres doivent être gardés en tête, et seront à comparer dans le futur en prenant notamment en considération les bâtiments en PPP ou en MOP.

Il conviendra d'affiner avec Serendicité les sous comptages d'énergie pour être encore plus précis.

Concernant le gaz, la consommation est marginale. Sur la consommation d'eau, il n'y a aucun engagement défini dans le contrat. Il faudra demain prendre en compte l'utilisation du jardin potager qui a été peu exploité cette année, et également les espaces verts qui n'étaient pas opérationnels en 2019.

M. Embalo s'interroge sur les chiffres présentés par rapport à la fréquentation des espaces, à leur utilisation, aux chantiers en cours.

M. Embalo s'interroge sur le solaire et sur les surfaces exploitables en toiture, et indique que des aides dans le cadre du PIA 3 pourraient être sollicitées.

M. Bérinque rappelle que pour les chantiers en cours, l'alimentation électrique est assurée par les entreprises de travaux et le coût n'apparaît pas dans le bilan. En ce qui concerne les petits travaux liés aux levées de réserves, ces derniers s'achevant, cela devrait produire un gain en termes de consommation d'énergie. Concernant la consommation des bâtiments, l'engagement énergétique a été fait par rapport à la réglementation thermique 2020 en définissant un chiffre inférieur de 30% par rapport à la référence.

Il faut préciser que la consommation tient moins à l'usage individuel (ordinateurs...) qu'au gros processus de fonctionnement des bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage). Des dispositifs sont à la main des usagers qui permettent de gérer son éclairage, son chauffage et d'indiquer lorsqu'on quitte son bureau. Il convient sans doute de sensibiliser les utilisateurs sur les sujets.

Concernant le solaire et l'éolien, il faut se référer à l'étude d'impact qui, suite à l'analyse d'ensoleillement et de l'éolien, a démontré qu'y recourir serait peu efficace.

M. Simon indique que les bâtiments sont intelligents mais qu'il y a un certain nombre de plaintes des usagers. Cela ne fonctionne pas comme prévu. La capacité à atteindre un bon mode de fonctionnement n'est pas parfaite, et il conviendrait sans doute de réaliser un audit, un questionnaire pour savoir si les usagers savent utiliser ou pas les outils à disposition (fonction quitter son bureau, etc.).

M. Bérinque indique que l'on va progresser et que les sujets vont être évoqués avec le partenaire Serendicité.

Mme Vidal évoque le froid dans les bureaux qui est une préoccupation.

M. Simon indique que ce sujet est récurrent et que la réponse d'établir un ticket connaît plus ou moins de succès.

M. Bonnet indique que l'échelle définie page 6 du document semble trompeuse. M. Bonnet craint que sur une année normalisée, la consommation soit au niveau de l'engagement sans réels gains de consommation.

M. Bérinque indique que l'engagement énergétique était un élément concurrentiel qui a été mesuré.

8. Liste des contrats, conventions et marchés signés

Le président fait lecture du document.

9. Points divers

M. Simon souhaite revenir sur les revendications de certains usagers et en faire lecture :

- difficulté pour les usagers d'interagir et d'identifier qui est l'interlocuteur et comment faire prendre en charge des demandes génériques
- Le CHSCT du CNRS sur l'aspect sécurité s'interroge sur la mise en œuvre des exercices de sécurité, sur les accessibilités et sur la sécurité du bâtiment Nord
- le CHSCT de l'INED a fait deux motions demandant une augmentation des places de vélo dont les espaces sont saturés. Ceci étant, les disponibilités ne sont pas en adéquation avec le choix de circulation douce et le nombre d'utilisateurs.
- il y a des demandes de places de rechargement pour véhicules électriques.
- il y a une demande de régisseur au sein du centre de colloque.
- il y a des questions liées au chauffage.
- il y a des questions d'aménagement du RDC du bâtiment Sud, de panneaux d'affichage, d'attribution de locaux syndicaux (bât sud) et associatifs.

Le Président indique ne pas avoir reçu de demande du CHSCT CNRS, mais indique que les sujets sont traités par les deux chargées de missions récemment intégrées au sein du campus.

Concernant les vélos, des demandes sont faites en ce sens.

Concernant le régisseur, le recrutement a eu lieu récemment et son arrivée est prévue fin octobre.

Concernant le rechargement, le sujet va être regardé.

Concernant la dernière demande, des réponses vont être apportées.

Le prochain conseil aura lieu le 8 décembre.

(La séance est levée à 12 heures 04.)